

EXPLORATION DIAMOND FRANK INC. / DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.

(« Diamond Frank »)

CETTE PROCURATION EST SOLLICITÉE PAR
LA DIRECTION DE DIAMOND FRANK

THIS PROXY IS SOLICITED BY THE MANAGEMENT
OF DIAMOND FRANK

Le soussigné, porteur d'actions ordinaires de Diamond Frank nommé par la présente (veuillez cocher A ou B) :

(A) David Mc Donald ou, à son défaut, Francine Rivard.

-ou-

* (B) _____
Nom Adresse

comme le représentant du soussigné pour assister, agir et voter au nom et pour le compte du soussigné à l'assemblée annuelle des actionnaires de Diamond Frank qui aura lieu au 1155, boul. René-Lévesque ouest, 31^{ème} étage, Montréal (Québec), le 6 avril 2011 à 10h30 et à toute remise en cas d'ajournement de l'assemblée.

Le soussigné désire que toutes les actions représentées par cette procuration soient votées selon les directives ci-dessous. Cependant, si aucune directive n'est donnée, cette procuration sera votée en faveur de chacune des propositions qui y sont énoncées.

Élection comme administrateurs des personnes proposées par la direction pour abstention

Nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme vérificateurs et autorisation donnée au conseil d'administration de fixer la rémunération des vérificateurs pour abstention

Approbation d'une modification au régime d'options d'achat d'actions pour contre

UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE EST PAR LES PRÉSENTES CONFÉRÉ quant à tout amendement ou modification aux affaires mentionnées ci-dessus ou quant aux affaires dont peut être légalement saisie l'assemblée. La direction de Diamond Frank n'a pas connaissance d'amendements, modifications ou autres affaires qui pourraient être présentés à l'assemblée.

Cette procuration doit être signée par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une corporation, par un dirigeant de la corporation ou un mandataire dûment autorisé à cette fin. N'oubliez pas de dater et de signer cette procuration. Si cette procuration n'est pas datée, elle sera réputée porter la date de son envoi par la poste par la direction.

NOUS VOUS RÉFÉRONS à la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe.

Daté le /Dated _____

(*) Un actionnaire a le droit de nommer, pour assister et agir en son nom et pour son compte à l'assemblée, une personne autre que les personnes mentionnées à (A) et peut le faire en cochant (B) et en ajoutant le nom et l'adresse de cette personne dans l'espace réservé à cette fin.

The undersigned holder of common shares of Diamond Frank hereby appoints (check either A or B):

(A) David Mc Donald or, failing him, Francine Rivard.

-or-

* (B) _____
Name Address

as the proxy of the undersigned to attend, to act and to vote for and on behalf of the undersigned at the Annual Meeting of the Shareholders of Diamond Frank to be held at 1155, René-Lévesque Blvd. 31st Floor, Montreal, Quebec, on April 6, 2011 at 10:30 a.m. and at any adjournment thereof.

The undersigned directs that all shares represented by this proxy be voted in accordance with the instructions given below. However, if no instructions are given, this proxy will be voted for the proposals set out herein.

Election of directors for abstain

Appointment of Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. as auditors and authorization of the directors to fix the remuneration of the auditors for abstain

Approval of an amendment to the stock option plan for against

DISCRETIONARY AUTHORITY IS HEREBY CONFERRED with respect to amendments or variations to matters identified in the Notice of Meeting or other matters that may properly come before the meeting. The management of Diamond Frank is not aware that any such amendments, variations or other matters are to be presented for action at the meeting.

This proxy must be executed by the shareholder or his/her attorney in writing or, if the shareholder is a corporation, by a duly authorized officer or attorney. Remember to date and sign this proxy. If this proxy is not dated, it shall be deemed to bear the date on which it is mailed by management.

REFERENCE IS MADE to the enclosed management proxy circular.

Signature de l'actionnaire /Signature of shareholder

(*) A shareholder has the right to appoint a person to attend and act for him/her and act on his/her behalf at the meeting, other than the persons designated in (A) and may do so by checking (B) and inserting such other person's name and address in the blank space provided.